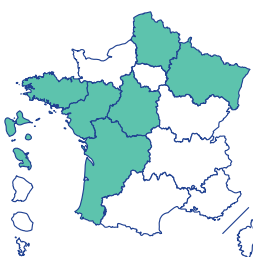


Surveillance des maladies à caractère professionnel

Cécile Gauthiez¹, Thibaut Balcaen¹, Phu Anh Nguyen¹, Nadège Thomas¹, Jean-François Verquin², Pauline Delézire³, Aurélie Fouquet³, Loïc Garras³, Julie Homère³, Juliette Chatelot³

¹ Observatoire régional de la santé et du social ; ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités des Hauts-de-France ; ³ Santé publique France

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme les maladies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par l'activité professionnelle, et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance par les régimes de sécurité sociale au moment de la visite. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale et les données de réparation disponibles ne reflètent donc pas la réalité des risques professionnels.



Régions participant
au dispositif MCP en 2022

Devant les enjeux de santé publique liés à la sous-déclaration des maladies professionnelles, Santé publique France, en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail, a mis en place un système de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel.

Cette plaquette présente les résultats des deux
Quinzaines réalisées en 2022 dans les Hauts-de-France.

Objectifs du programme MCP

Estimer la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés.

Décrire les agents d'exposition professionnelle associés aux différentes MCP.

Contribuer à mesurer et comprendre la sous-déclaration des maladies professionnelles (MP).

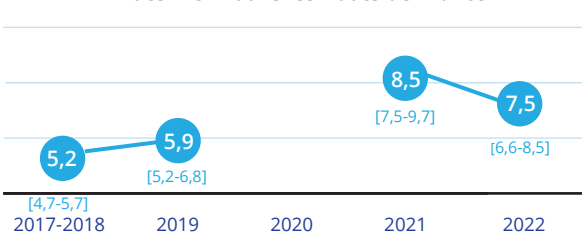
Fournir des éléments pour **faire évoluer les tableaux de MP**.

Définitions

Le **taux de signalement** correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

La **prévalence** d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

Figure 1 : Évolution du taux de signalement
des MCP* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

Quinzaines MCP ; * Échantillon redressé

LES QUINZAINES 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

**5 049 salariés
vus en consultation**

dont 1 947 vus
en entretien infirmier

Médecins participants :

Aisne : 19
Nord : 13
Oise : 5
Somme : 9

375 MCP signalées
concernant 318 salariés
**Soit un taux de signalement
de 7,5 %**

**3,4 % des salariés
présentent une
affection de l'appareil
locomoteur**

**18 services
de prévention et
de santé au travail**
participants

**3,4 % des salariés
présentent une pathologie
liée à la souffrance
psychique au travail**

**46 médecins
du travail participants**
**Soit un taux de
participation de 8,9 %**

Pour 37,9 % des MCP
correspondant à un tableau
de MPI

**75,4 % n'ont pas fait
l'objet d'une déclaration**

Caractéristiques socio-démographiques des salariés

En 2022, la moitié des salariés vus pendant les Quinzaines sont des hommes (50,0 % [48,4 – 51,7]) ; cette part était de 51,4 % en 2021).

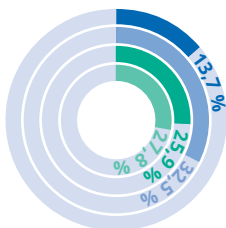
Plus d'un quart des salariés ont entre 45 et 54 ans (26,7 % [25,3 – 28,2]), tandis que les moins de 25 ans représentent l'ordre d'une visite sur dix (9,5 % [8,7 – 10,4]). L'âge moyen des salariés reçus en visite est de 40,9 ans [40,5 – 41,2] (contre 40,6 ans en 2021).

Près d'un tiers des salariés reçus en visite sont des employés (32,5 % [31,0 – 34,0]), et le secteur d'activité de la santé humaine (17,0 % [15,9 – 18,3]) est le plus représenté parmi les salariés reçus pendant les Quinzaines 2022 (voir le tableau 2 page 4).

Répartition des salariés* reçus en visite selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [12,4-15,1]
- Employés [31,0-34,0]
- Ouvriers [24,8-27,2]
- Professions intermédiaires [26,3-29,4]

Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé



Taux de signalement des maladies à caractère professionnel

Les médecins du travail participants ont signalé au moins une MCP pour 318 salariés, soit un taux de signalement de 7,5 %, [6,6 – 8,5] qui tend à baisser par rapport à 2021 (8,5 % [7,5 – 9,7]).

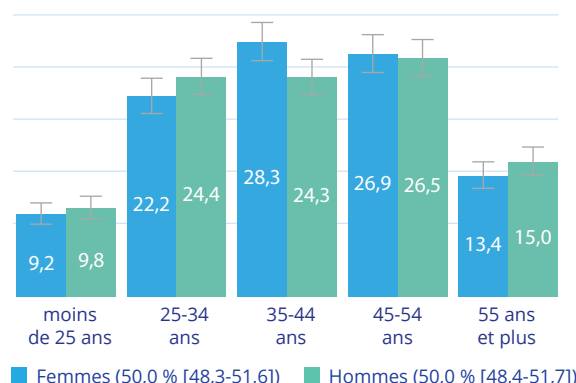
Chez les femmes, le taux de signalement est de 10,0 % [8,6 – 11,5] (contre 10,7 % en 2021), tandis qu'il est de 5,1 % [4,1 – 6,3] chez les hommes (6,4 % en 2021).

Le taux de signalement supérieur chez les femmes s'observe quelle que soit la classe d'âge, sans toutefois que cette différence soit significative (Figure 3).

Les employés sont les plus concernés avec un taux de signalement de 10,1 % [8,5 – 12,0], stable par rapport à 2021 (10,2 %) et environ deux fois plus élevé que chez les ouvriers (5,0 % [4,1 – 6,2] contre 6,4 % en 2021). Avec un taux de 20,1 % [16,4 – 24,5] (contre 9,3 % en 2021), le secteur d'activité de l'administration publique est le plus concerné, suivi de celui du commerce (7,2 % [5,4 – 9,5] contre 10,1 % en 2021) (tableau 2).

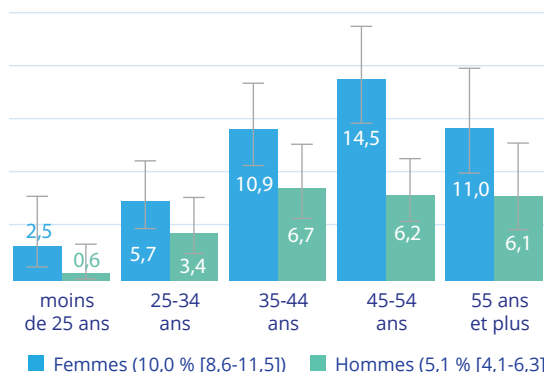
C'est au cours des visites de pré-reprise que le taux de signalement est le plus élevé (16,1 % [12,3 – 20,8]), suivi des visites de reprise (10,4 % [7,8 – 13,7]) puis des visites à la demande (11,4 % [9,1 – 14,3]).

Figure 2 : Répartition des salariés* reçus en visite selon l'âge et le sexe (%)



Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé

Figure 3 : Taux de signalement des MCP* selon l'âge et le sexe (%)

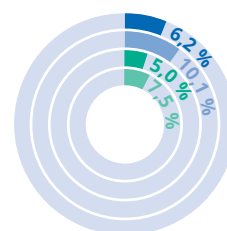


Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé

Taux de signalement des MCP* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [4,0-9,6]
- Employés [8,5-12,0]
- Ouvriers [4,1-6,2]
- Professions intermédiaires [5,7-9,7]

Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé



Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Durant les Quinzaines 2022, les médecins du travail ont signalé 375 pathologies distinctes pour 318 salariés atteints d'une ou plusieurs MCP.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les affections de l'appareil locomoteur (ALM) et la souffrance psychique, avec des prévalences de 3,4 % chacune (contre respectivement 3,6 % et 4,8 % en 2021).

Tableau 1 : Prévalence des MCP* selon le sexe et la catégorie de pathologies

Pathologies	Femmes %	Hommes %	Total %
Appareil locomoteur	4,3 [3,5-5,4]	2,4 [1,8-3,2]	3,4 [2,8-4,0]
dont TMS	4,1 [3,3-5,2]	2,1 [1,5-2,9]	3,1 [2,6-3,7]
dont arthrose	dnp	dnp	0,1 [0,0-0,1]
Souffrance psychique	4,8 [3,8-6,0]	2,1 [1,4-3,0]	3,4 [2,8-4,2]
dont dépression	2,7 [2,0-3,6]	1,0 [0,6-1,6]	1,8 [1,4-2,3]

Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail

Parmi les ALM, les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont une prévalence de 3,1 % [2,6 – 3,7], stable par rapport à 2021 (3,3 %).

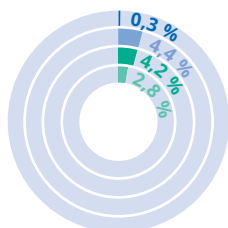
Les femmes sont plus touchées par les ALM (4,3 % [3,5 – 5,4]) et les TMS (4,1 % [3,3 – 5,2]) que les hommes (tableau 1). La prévalence augmente avec l'âge, de 0,2 % [0,1 – 0,7] pour les moins de 25 ans à 5,2 % [3,6 – 7,4] pour les 55 ans et plus (contre 0,0 % à 5,4 % en 2021). L'âge moyen des salariés atteints d'ALM est de 45,8 ans [44,2 – 47,4].

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins concernés que les ouvriers et employés (prévalences de 0,3 % [0,0 – 2,2], contre 4,2 % [3,3 – 5,3] chez les ouvriers et 4,4 % [3,4 – 5,8] chez les employés). Le secteur d'activité le plus touché est l'administration publique (prévalence de 8,2 % [5,8 – 11,5] contre 3,0 % en 2021).

Parmi les facteurs d'ALM les facteurs biomécaniques sont les plus souvent cités (70,3 % [63,8 – 76,1]), dont les mouvements répétitifs et la posture (respectivement 70,3 % [63,8 – 76,1] et 70,3 % [63,8 – 76,1]).

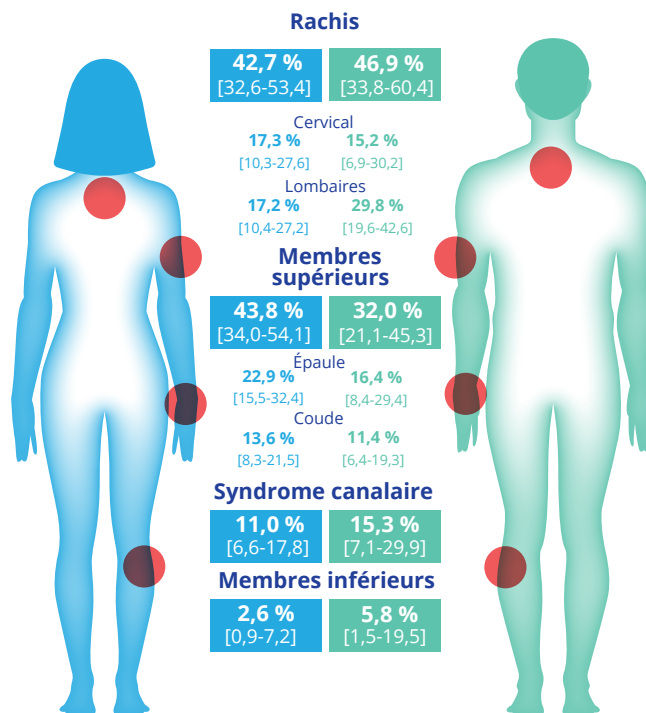
Taux de signalement des ALM* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [0,0-2,2]
- Employés [3,4-5,8]
- Ouvriers [3,3-5,3]
- Professions intermédiaires [1,8-4,5]



Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé

Figure 4 : Localisation anatomique des affections de l'appareil locomoteur selon le sexe



Quinzaines MCP 2022 ; Échantillon redressé

La souffrance psychique liée au travail

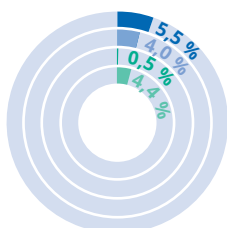
En 2022, la prévalence de la souffrance psychique est de 3,4 % [2,8 – 4,2], elle tend à baisser par rapport à 2021 (4,8 %). Globalement la prévalence de ces pathologies croît avec l'âge, et atteint son maximum chez les 45-54 ans (Figure 5). Les femmes sont significativement plus affectées que les hommes (Tableau 1), comme en 2021.

Concernant la souffrance psychique, les ouvriers sont les moins concernés avec une prévalence de 0,5 % [0,3 – 0,9]. Avec près de 8,0 % de prévalence, le secteur de l'administration publique est le plus touché.

Pour expliquer les pathologies de souffrance psychique signalées, les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques sont cités dans la totalité des cas, l'organisation fonctionnelle de l'activité (46,0 % [39,0 – 53,6]) et la relation au travail et violence (42,7 % [35,4 – 50,3]) étant aux premiers rangs.

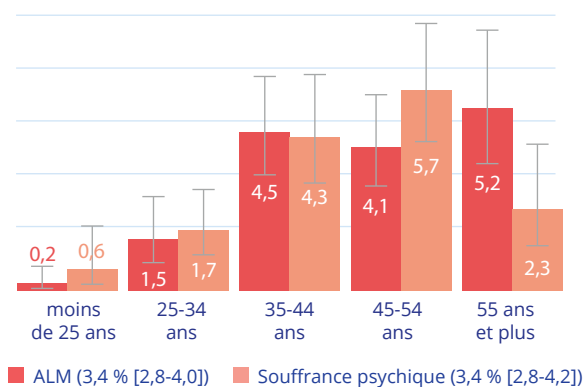
Taux de signalement de la souffrance psychique* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [3,4-8,7]
- Employé [3,1-5,3]
- Ouvriers [0,3-0,9]
- Professions intermédiaires [3,1-6,2]



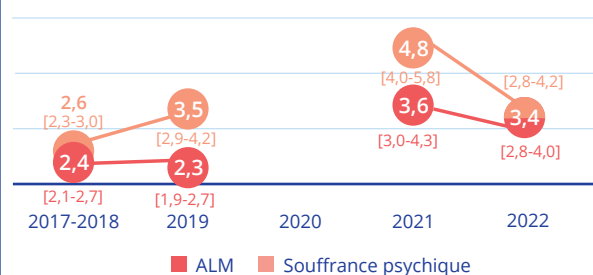
Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé

Figure 5 : Prévalence des ALM et de la souffrance psychique* selon l'âge



Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé

Figure 6 : Évolution de la prévalence des ALM et de la souffrance psychique* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

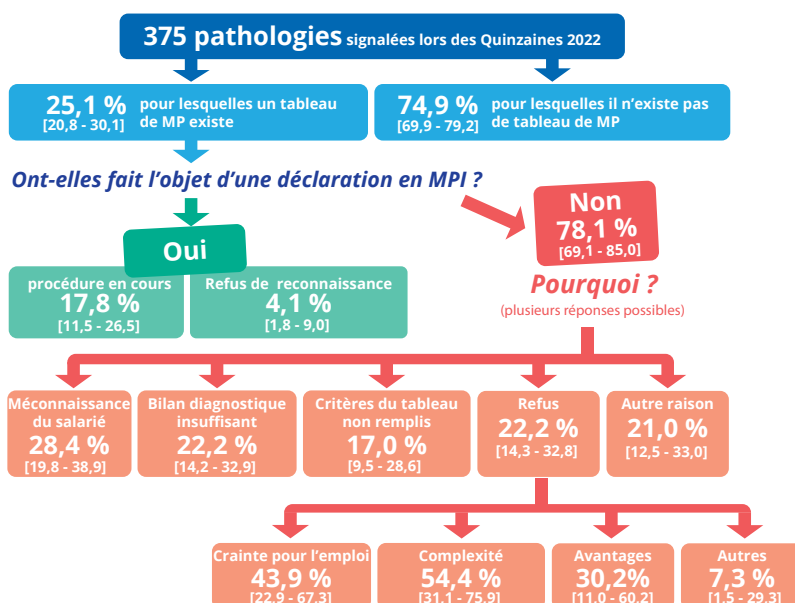
Quinzaines MCP ; * Échantillon redressé

Figure 7 : Part des maladies professionnelles indemnissables, non déclarations et raisons

Les maladies professionnelles indemnissables

Selon les médecins du travail, environ un quart des MCP signalées entrent dans un tableau des maladies professionnelles (MP), et parmi celles-ci, 78,1 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration, un taux proche de celui de 2021 (76,9 %).

Parmi ces pathologies non-déclarées, la quasi-totalité concerne des ALM (89,7 %).



Quinzaines MCP 2022 ; Échantillon redressé

Tableau 2 : Distribution des salariés reçus en visite selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Distribution des salariés* vus lors des Quinzaines (%)	Taux de signalement MCP* (%)	Prévalence des ALM* (%)	Prévalence de la souffrance psychique* (%)
Santé humaine et action sociale	17,0 [15,9-18,3]	5,0 [3,5-7,0]	2,0 [1,2-3,4]	2,9 [1,8-4,6]
Administration publique	15,9 [14,6-17,4]	20,1 [16,4-24,5]	8,2 [5,8-11,5]	7,9 [5,5-11,1]
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	15,4 [14,5-16,5]	6,7 [5,2-8,6]	3,4 [2,6-4,5]	3,1 [1,9-5,0]
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,1 [12,1 - 14,1]	7,2 [5,4 - 9,5]	3,4 [2,4 - 5,0]	4,0 [2,7 - 6,0]
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9,8 [9,0 - 10,7]	3,4 [2,0 - 5,7]	1,4 [0,7 - 3,0]	1,6 [0,7 - 3,9]
Activités financières et d'assurance	7,9 [7,0-8,8]	3,0 [1,4-6,3]	dnp	2,7 [1,2 - 6,1]
Transports et entreposage	6,8 [6,1-7,6]	5,6 [3,5 - 9,0]	3,4 [1,9 - 6,0]	dnp
Enseignement	3,2 [2,6 - 4,0]	5,3 [2,1 - 12,5]	dnp	dnp
Construction	3,2 [2,5 - 4,1]	dnp	dnp	dnp
Hébergement et restauration	3,1 [2,6 - 3,7]	4,0 [1,9 - 8,2]	2,0 [0,8 - 4,8]	dnp
Autres activités de services	2,7 [2,3 - 3,2]	dnp	dnp	dnp
Activités immobilières	0,9 [0,7 - 1,2]	dnp	dnp	dnp
Information et communication	0,9 [0,6 - 1,3]	dnp	dnp	dnp
Agriculture, sylviculture et pêche	dnp	dnp	dnp	dnp

Quinzaines MCP 2022 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

MÉTHODOLOGIE

Pour que l'échantillon des salariés vus lors des Quinzaines MCP soit représentatif de la population salariée des Hauts-de-France, Santé publique France effectue un redressement de l'échantillon. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur quatre variables : le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe. Les résultats présentent les effectifs observés dans l'échantillon et les taux ont été redressés pour les dénominateurs relatifs aux salariés et aux pathologies. Les taux mentionnés dans cette plaquette sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %.

Les taux redressés ne sont pas comparables entre différentes unités géographiques (régions ou national), car chaque unité utilise une population différente pour le redressement. Une évolution des taux au cours du temps peut être le fait de l'évolution de la structure de la population salariée. L'augmentation du taux de signalement peut être multifactorielle : liée au vieillissement, à des modifications de répartition des groupes socio-professionnels ou des secteurs d'activités, à la modification de la répartition des types de visites, ainsi qu'à d'autres facteurs intrinsèques ou extrinsèques non mesurés. Pour effectuer des comparaisons entre 2021 et 2022, les distributions des variables du modèle de redressement de chaque année ont été comparées. Elles sont relativement proches, permettant la comparaison entre ces deux années. De plus, l'analyse des évolutions ne repose pas sur la réalisation de test de significativité ; les évolutions mentionnées sont des tendances qui ne sont pas systématiquement significatives au seuil de 5 %. Tous les pourcentages sont calculés hors données manquantes. Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Le recueil des données respecte l'anonymat des salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Dossier thématique :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel>

Odissé, Open Data des Indicateurs en Santé de Santé publique France :

<https://odisse.santepubliquefrance.fr>

Ce document a été réalisé en janvier 2026.

Le travail pour le produire a pu être mené grâce au soutien de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et au financement de Santé publique France. Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de prévention et de santé au travail et aux médecins participants ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Directeurs de la publication : Bruno Drolez, Pr Caroline Semaille, Pr Maxime Gignon.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France
02, boulevard de Strasbourg - BP 90219 - 59019 LILLE Cedex - Tél : 03 20 96 48 60
Site internet : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - Tél : 01 41 79 67 00
Site internet : www.santepubliquefrance.fr

Observatoire régional de la santé et du social

145 rue de Paris - 80000 Amiens - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41
Site internet : www.or2s.fr